

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



1. Références du projet :

| | | | |
|-----------------------|--|-----------------|----------|
| Nom site : | 154_ARMOY_74200 | | |
| Code site : | 74281_019_01 | | |
| Adresse : | 154 Route d'Armoiy, 74200 Thonon-Les-Bains | | |
| Etat : | Création | | |
| Coordonnées Lambert : | X : 972015.874 | Y : 2229485.922 | Z : 499m |
| MOE | Cécile COLOMB ccolomb@free-mobile.fr | | |

Ce document est la propriété de 

2. Sommaire

1. Références du projet
2. Sommaire
3. Descriptif et motivations du projet
4. Contacts
5. Présentation du projet
6. Descriptif des installations
7. Calendrier prévisionnel du projet
8. Plan de situation
9. Plan de cadastre
10. Panoramique avec indication des azimuts
11. Photomontages avant - après
12. Inventaire des établissements particuliers dans un rayon de 100m
13. Fiche santé ANFR
14. Distance des ouvrants à moins de 10 m
15. Engagements de Free Mobile en matière de Réglementation & Positions des Autorités Sanitaires sur les Antennes relais et santé
16. Plans du projet (existant et projeté)

3. Descriptif et motivations du projet

Motivation du projet :

Nouvel opérateur, Free Mobile a ouvert ses services de multimédia mobile le 10 janvier 2012.

Il propose ainsi des services innovants, simples et accessibles comme il s'était engagé à le faire, deux ans après l'attribution en janvier 2010 par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) de la 4ème licence de téléphonie mobile de Haut Débit Mobile (3G).

Free Mobile a ouvert ses services sur l'ensemble du territoire métropolitain en disposant, comme le prévoit sa licence, d'un contrat d'itinérance avec Orange pour les zones où il n'est pas encore présent.

Dans le cadre de sa licence 3G, Free Mobile doit continuer à installer ses infrastructures, dans les bandes de fréquences 900 Mhz et 2100 MHz dont il dispose, pour répondre à ses engagements de couverture de la population métropolitaine de 90% en janvier 2018.

Par ailleurs, Free Mobile a obtenu le 11 octobre 2011 une licence de Très Haut Débit Mobile (4G), au nom de laquelle il est également soumis à des obligations de couverture de population. La première échéance est en octobre 2015 avec un engagement de couvrir 25 % de la population en 4G. Pour cela Free Mobile dispose de fréquences dans la bande fréquences 2600 MHz et plus récemment dans la bande de fréquences 1800 MHz.

Ainsi, Free Mobile doit continuer à déployer à un rythme soutenu ses infrastructures pour une couverture optimale et conforme à ses licences.

Conformément aux engagements de couverture de la population en 3G et 4G pris par Free Mobile envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes et pour contribuer à la couverture par Free Mobile de la ville de Thonon-Les-Bains, Free Mobile projette d'installer l'antenne décrite dans ce dossier d'information pour participer à la couverture en 3G et 4G de la ville de Thonon-Les-Bains.

Descriptif du projet :

Ce projet consiste d'un point de vue technique à implanter un pylône treillis support 3 antennes et 2 Faisceaux Hertiens

Les équipements techniques seront installés sur une dalle technique clôturée d'un grillage de 2m de hauteur.

Intégration :

SO

4. Contacts

Pour les questions relatives au projet :

Free Mobile :

Enrique TORRES, Responsable Collectivités Territoriales, etorres@free-mobile.fr
Maurice APRILE, Chef de Projet, maprile@free-mobile.fr

16, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Téléphone : +33 1 73 50 20 00
Télécopie : +33 1 73 50 27 31

Pour les autorisations administratives

Mairie de Thonon-Les-Bains

Adresse :
Place de l'Hôtel De Ville, 74200 Thonon-Les-Bains

Et site Internet de la mairie : www.ville-thonon.fr

Pour plus d'informations sur les antennes relais :

Portail internet gouvernemental : www.radiofrquences.gouv.fr

Site de l'Agence Nationale des Fréquences : www.anfr.fr / www.cartoradio.fr

5. Présentation du projet

| | |
|-----------------|--|
| Commune de | THONON-LES-BAINS |
| Nom du site | 154_ARMOY_74200 |
| Adresse du site | 154 Route d'Armoiy, 74200 Thonon-Les-Bains |

| | |
|--------------------------|---------------------------------|
| Caractéristique générale | Pylône |
| Accès du site | Depuis l'entrée de la propriété |

| Coordonnées géographiques | |
|---|-------------------------------------|
| X= | 972015.874 |
| Y= | 2229485.922 |
| Z= | 499m |
| Installation d'une nouvelle antenne relais | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modification substantielle d'une antenne-relais existante | <input type="checkbox"/> |

| Déclaration Préalable | Permis de Construire | Dossier ABF |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Date dépôt : à déposer | Date dépôt : | Date dépôt : à déposer |
| DP n° : | PC n° : | PC n° : |
| Date d'accord : | Date d'accord : | Date d'accord : |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Autres autorisations réglementaires | COMSIS (autorisation d'émettre de l'ANFR) |
| | |
| | |

6. Descriptif des installations

Zone technique :

INDOOR OUTDOOR

Emplacement des baies et des coffrets : sur la dalle technique

Antennes :

Nombre : 3

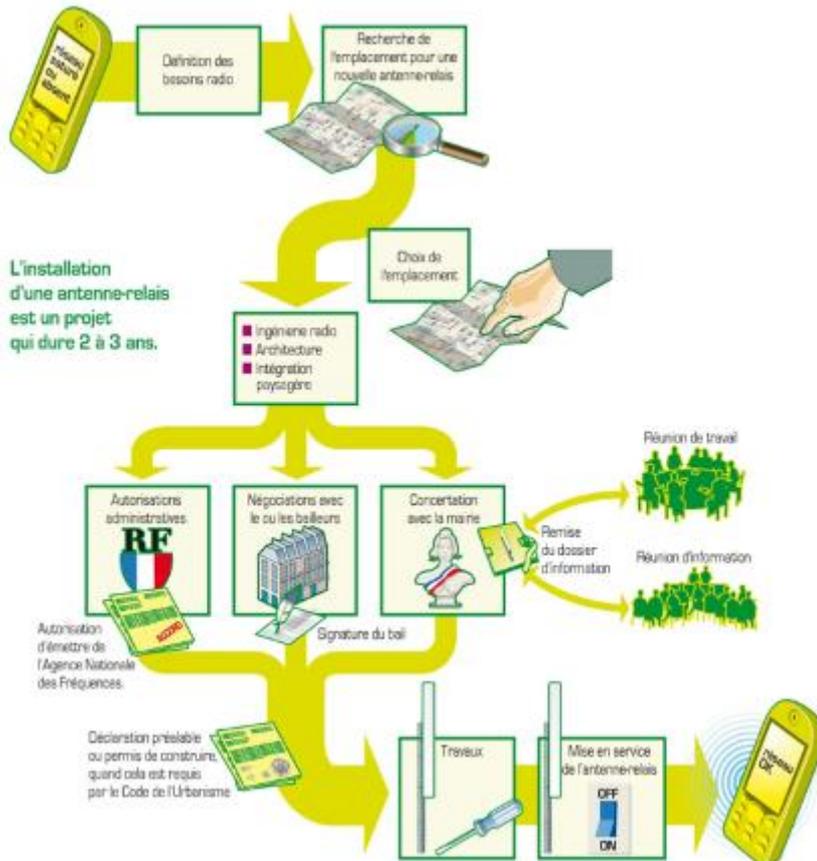
Câbles de raccordement : Fibre Coaxiaux

Descriptif du cheminement : Cheminement des câbles en fibre optique depuis les antennes jusqu'aux baies techniques

| | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| Nombre d'antennes : | Existantes : 0 | A ajouter : 3 | A modifier : 0 |
| Type : | | Quadri-bandes | |
| Dimensions : | | 2700x305x160 mm | |
| Hauteur Sol NGF : | | 499m | |
| Hauteur bâtiment / au sol : | | 30m | |
| Hauteur bâtiment NGF : | | 526,30m | |
| HBA NGF : | | 431m | |
| HBA (Hauteur Bas Antennes) | | 27,30m | |
| Fréquences | | 900 MHz (3G) 1800 MHz (4G) 2100 MHz (3G) 2600 MHz (4G) | |
| Azimuts | | 140° 230° 320° | |
| Tilts | | S1-S2-S3 4° 900 MHz (3G) 4° 1800 MHz (4G) 4° 2100 MHz (3G) 4° 2600 MHz (4G) | |
| Puissance | | 20W (900) 40W (1800) 20 W (2100) 40W (2600) | |
| Existence d'un Balisage accessible au public | | Non | |

7. Calendrier Prévisionnel du Projet

Différentes phases du déploiement d'une antenne-relais (à titre informatif) :



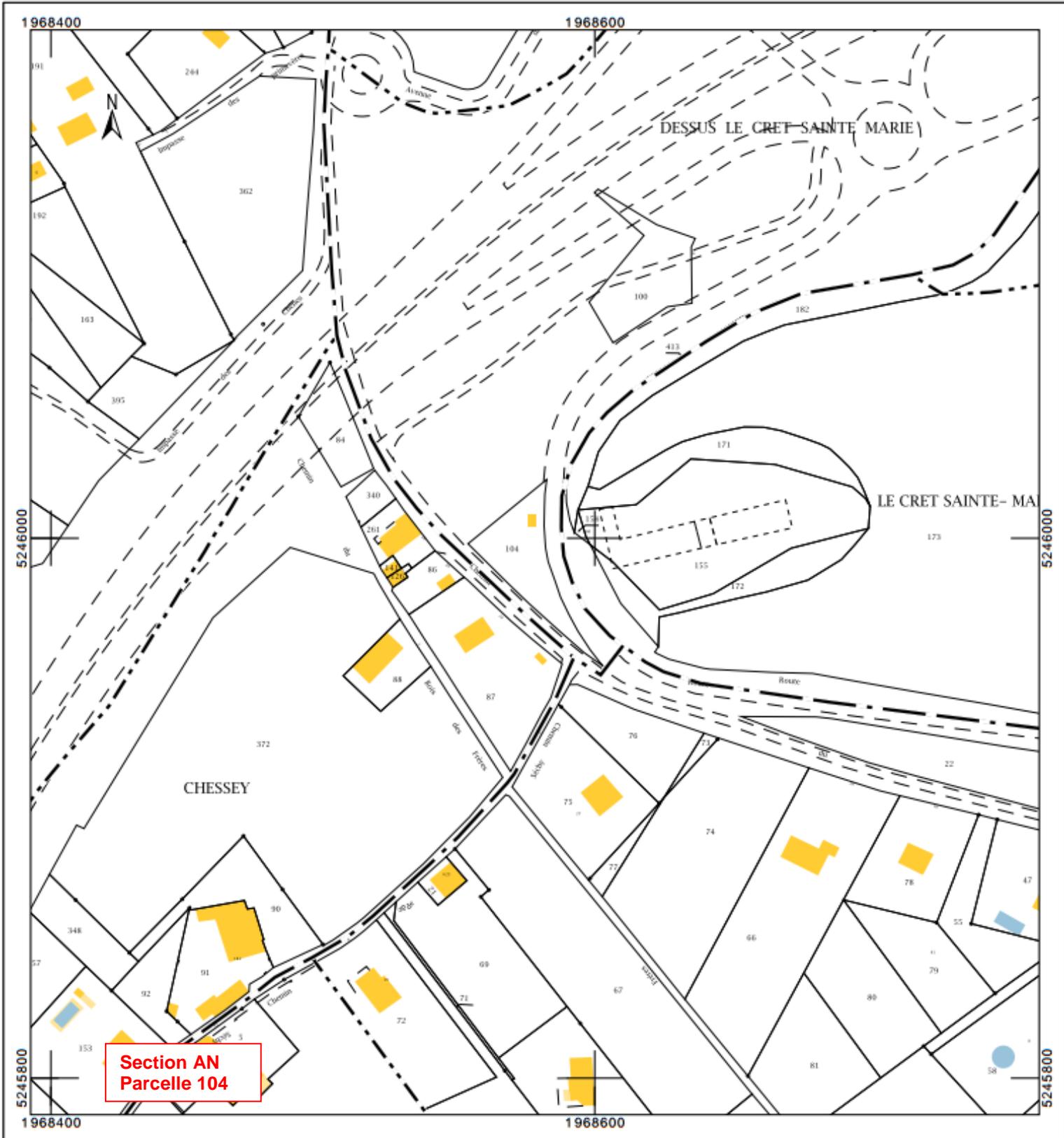
Calendrier prévisionnel du projet de Free Mobile

| | |
|--|----------------|
| Remise du dossier d'Information | Septembre 2015 |
| Dépôt des autorisations administratives (DP) | Septembre 2015 |
| Accord DP | Octobre 2015 |
| Début des travaux (prévisionnel) | Janvier 2015 |
| Mise en service (prévisionnel) | Février 2015 |

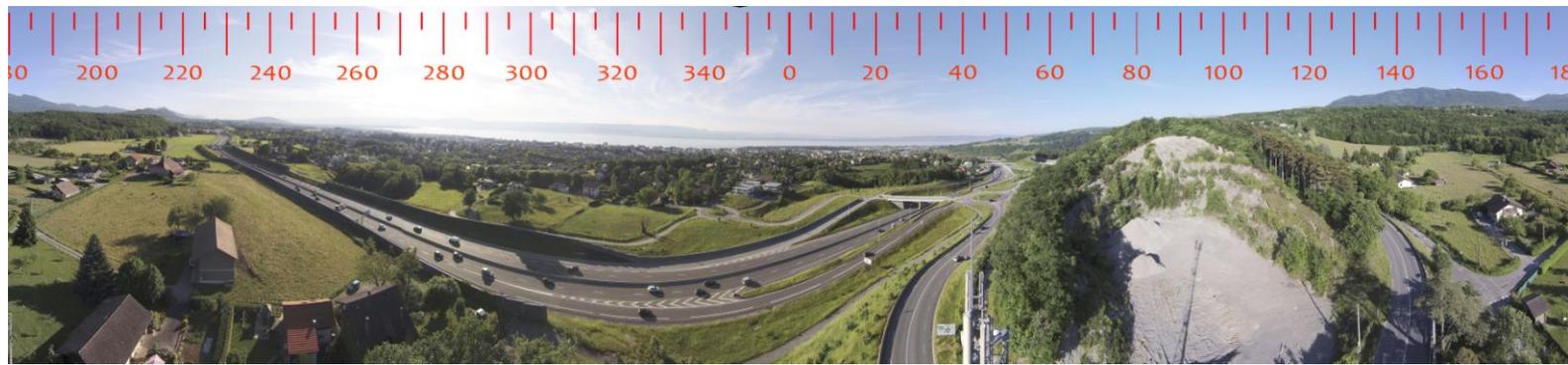
8. Plan de situation



9. Plan de cadastre

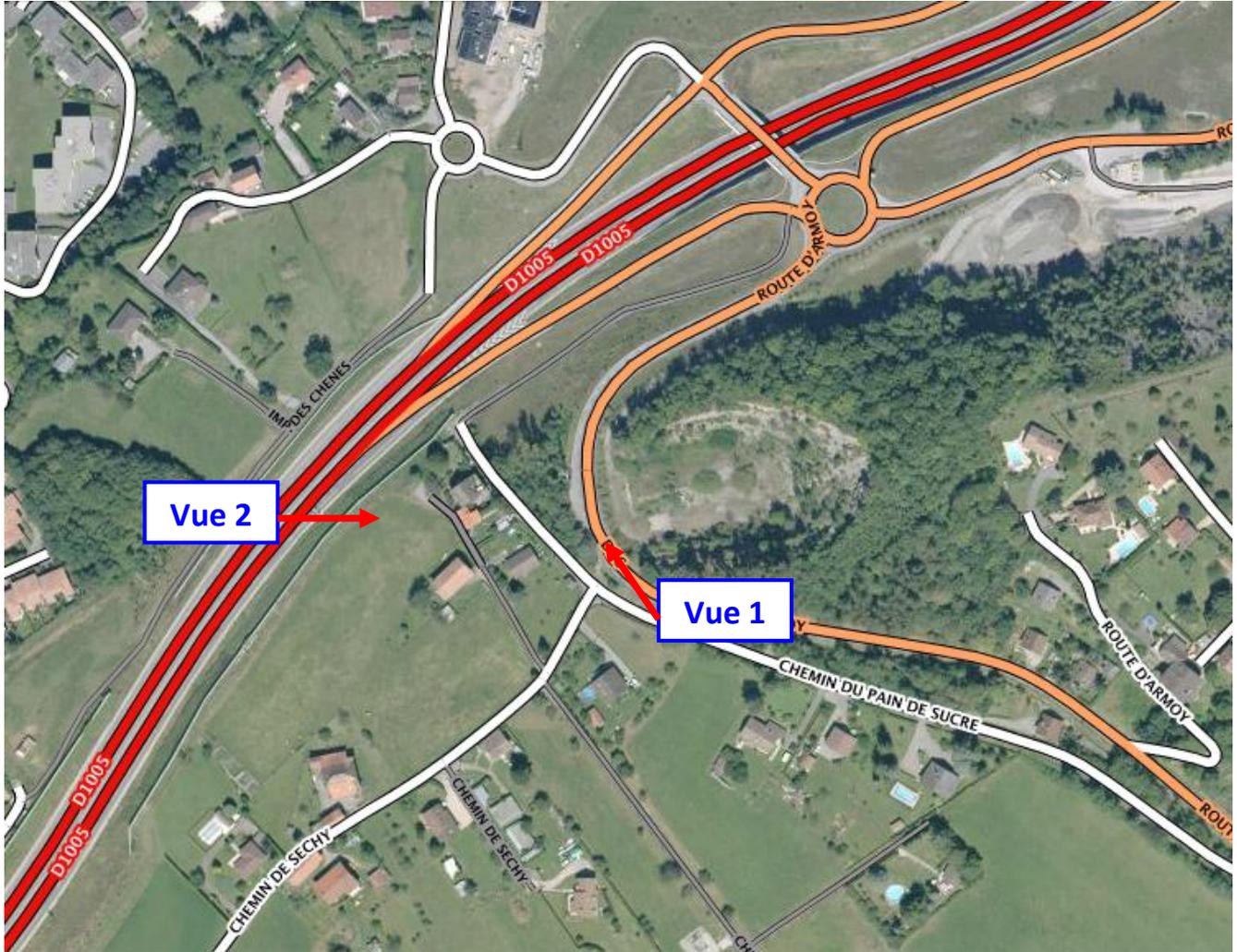


10. Photos des azimuts



11. Photomontages avant – après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Prise de vue n°2

Etat de l'existant :



Etat projeté :



12. Fiche Santé ANFR

N° ANFR :

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

1 Conformité de l'installation aux règles de CSTB (en cas de station GSM)

oui non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

oui non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil de la Recommandation ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence de la recommandation du conseil 99/519/CE en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de **100** mètres de l'antenne

oui non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

oui non

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

| <u>Nom</u> | <u>Adresse</u> | <u>Coordonnées WGS 84</u> (Facultatif) | <u>Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/puissance maximale)</u> (Oui / Non) | <u>Distance</u> | <u>Estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775</u> |
|------------|----------------|---|---|-----------------|---|
| SO | | | | | En 2100 MHz SO |
| | | | | | En 900 MHz SO |
| | | | | | En 1800 MHz SO |
| | | | | | En 2600 MHz SO |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

13. Distance des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) les plus proches, sur le linéaire de façade concerné, lorsque la configuration des lieux le justifie

| | <u>Ouvrant</u> | <u>Adresse / description</u> | <u>Distance</u> |
|---|----------------|------------------------------|-----------------|
| 1 | SO | | |
| 2 | SO | | |
| 3 | SO | | |

14. Engagements de Free Mobile & Positions des Autorités Sanitaires sur les Antennes relais et la santé

Engagements au titre de la protection de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Engagements en matière d'information et de transparence



L'Association des maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 le « Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs » pour le déploiement des antennes-relais

Fin 2007 le document a été actualisé et rebaptisé « Guide des relations entre opérateurs et communes ». Free Mobile s'est engagé à suivre ce guide.

Obligations à l'égard de l'Etat et des utilisateurs de ses services

Les opérateurs qui proposent les services de téléphonie mobile sont, chacun, soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Les opérateurs ont des droits conférés par les autorisations d'utilisation de fréquences qui leur ont été délivrées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Ces autorisations créent des droits et des obligations à leur profit et ont notamment pour effet de permettre l'utilisation du domaine public hertzien. En cas de manquements des opérateurs à leurs obligations, le pouvoir réglementaire peut remettre en cause le droit d'utiliser les fréquences (cf. article L36-11 du CPCE).

Les Antennes Relais et la Santé

Les positions des Autorités Scientifiques et Sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».

Académie nationale de médecine - 22 octobre 2013

« L'Académie nationale de médecine a pris connaissance du rapport d'expertise de l'Anses « Radiofréquences et santé. Mise à jour de l'expertise », rendu public le 15 octobre 2013. Comme pour la précédente expertise collective de l'Afssset, publiée en 2009, l'Académie tient à souligner cette fois encore, la qualité globale du rapport 2013 et l'effort considérable d'analyse de la littérature scientifique qui en font un document de référence. L'Académie constate que sont confirmées les conclusions du rapport scientifique 2009 de l'Afssset et les avis qu'elle a rendus à trois reprises sur ce sujet. Qu'il s'agisse des effets non cancérogènes sur le système nerveux central ou en dehors de lui, ou des effets cancérogènes en général, les quelque 2600 études publiées dans le monde sur ce sujet n'ont pas pu mettre en évidence de manière rigoureuse et reproductible un risque de cancer ou d'une autre pathologie organique dû à la téléphonie mobile ou au Wifi. »

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET, désormais ANSES), octobre 2009

« Les données issues de la recherche expérimentale disponible n'indiquent pas d'effet à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences »

Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), novembre 2009

« Il importe de tenir compte des résultats des études et des expertises scientifiques – dont celles de l'AFSSET – qui concluent à l'innocuité des antennes-relais »

Avis des Académies de Médecine, des Sciences et des Technologies, décembre 2009

« Réduire l'exposition aux ondes radio des antennes relais n'est pas justifié scientifiquement ».

Aide mémoire 304 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de Mai 2006

« Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé ».



La réglementation relative à l'exposition du public

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le **décret 2002-775 du 3 mai 2002** et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques

| | 800 MHz | 900 MHz | 1800 MHz | 2100 MHz | 2600 MHz |
|--|---------|---------|----------|----------|----------|
| Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre) | 39 | 41 | 58 | 61 | 61 |

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

16. Plans du projet

Plan de cadastre avec rayon à 100m

Plan de masse

Plan implantation existant

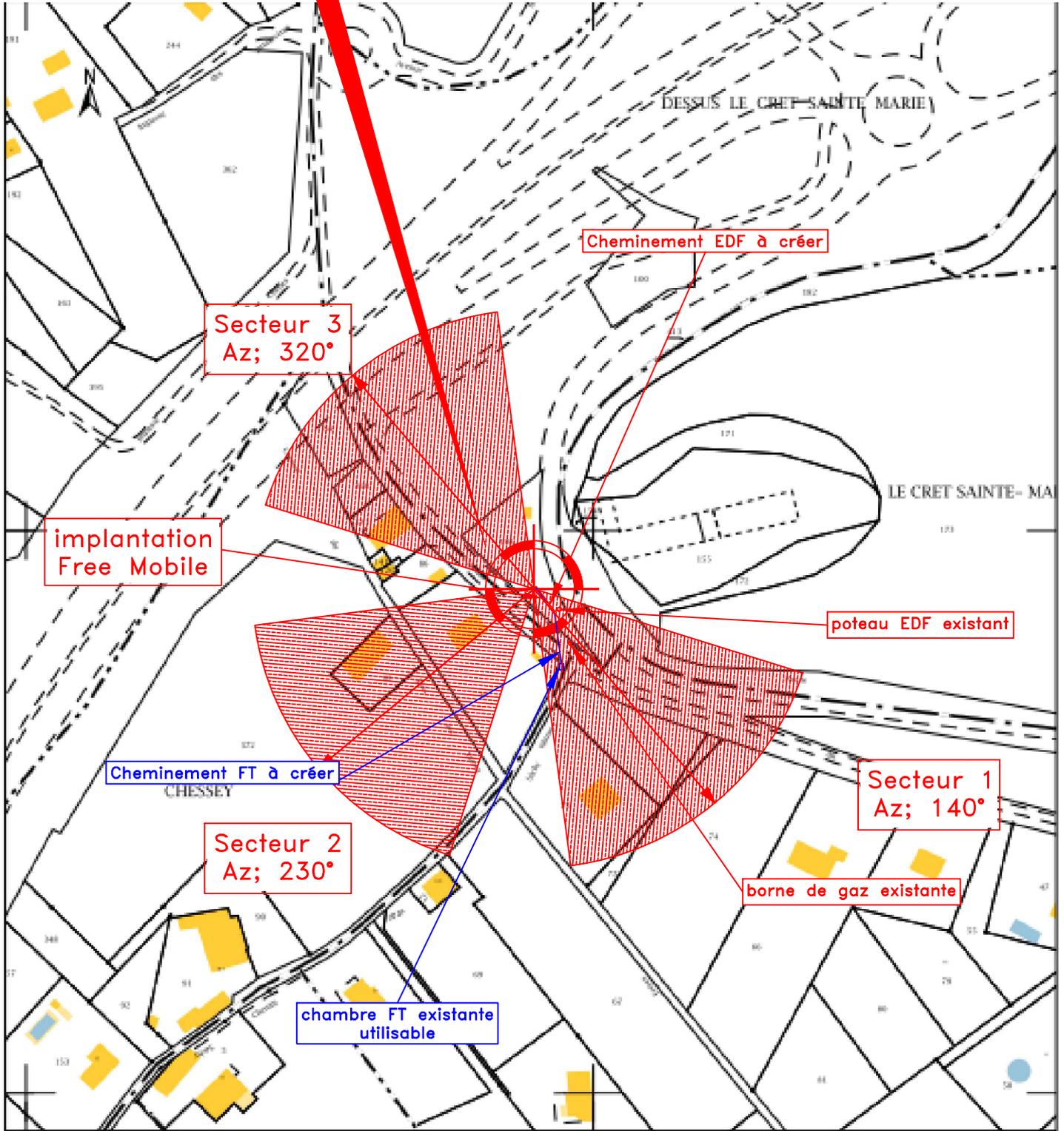
Plan implantation

Plan en élévation état existant

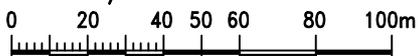
Plan en élévation état projeté



Section: AN
Parcelle: 104
NGF: 499m



Ech. : 1/2000



154_ARMOY_74200

154 Route D'Armo

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

CADASTRE

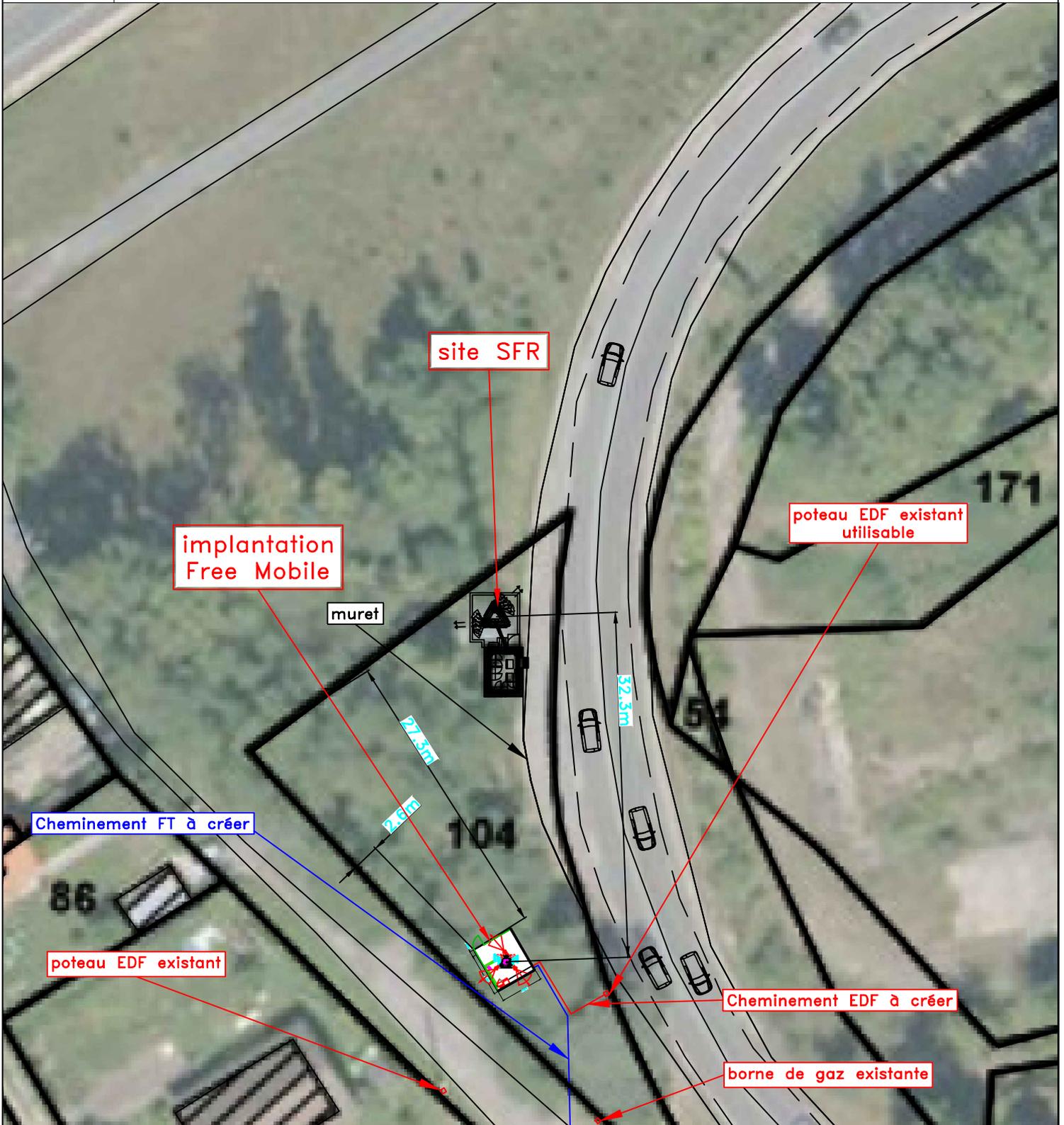
N° FOLIO : 01



DOSSIER : APS

INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE



Ech. : 1/500
0 5 10m

154_ARMOY_74200

154 Route D'Armo

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

free
mobile

N° FOLIO : 02

PLAN DE MASSE

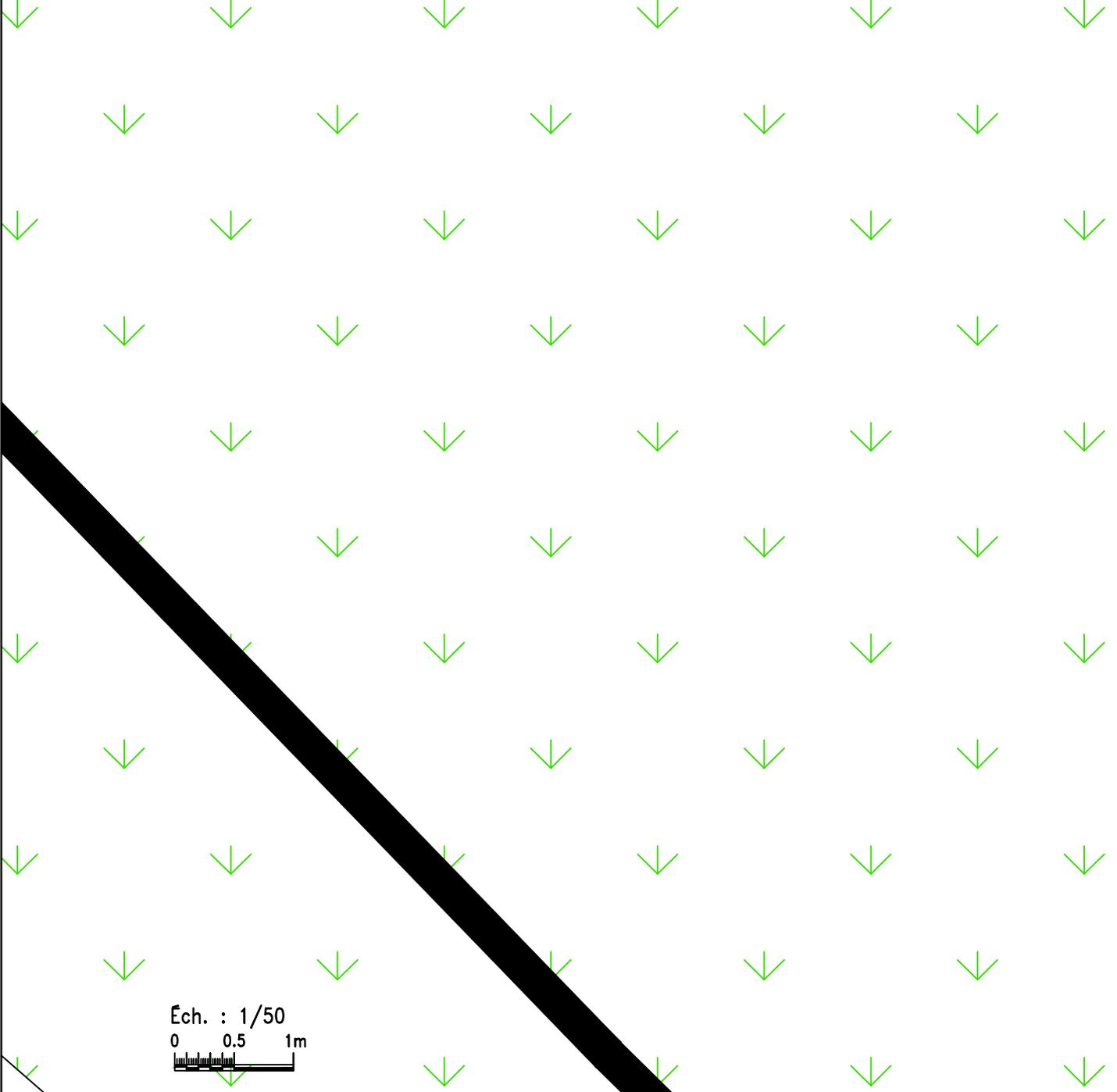
free
mobile

DOSSIER : APS INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE



NGF
499.00m
±0.00



Éch. : 1/50
0 0.5 1m

154_ARMOY_74200

154 Route D'Armo

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

plan d'implantation existant

N° FOLIO : 03

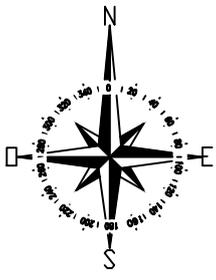


DOSSIER : APS

INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE





NGF
499.00m
±0.00

Equipements Free Mobile
déportés

Secteur 3 (900/2100/2600)
Antenne Free Mobile
Az: 320°, HBA: 27.30m

éclairage
zone technique

cdc 220x51

Grillage
+ muret ht: 2m

cheminement EDF

cheminement FT

Massif pylône en béton armé

0.5m

4.0m

4.0m

FH Ø65
AZ: 90° HMA: 29.50m

FH Ø65
AZ: 270° HMA: 29.50m

pylône treillis
Ht: 30m

Secteur 2 (900/2100/2600)
Antenne Free Mobile
Az: 230°, HBA: 27.30m

Secteur 1 (900/2100/2600)
Antenne Free Mobile
Az: 140°, HBA: 27.30m

Equipements Free Mobile

Zone Technique
dimensions: (0.50x4.00m)
au niveau 0

Éch. : 1/50
0 0.5 1m

154_ARMOY_74200

154 Route D'Armo

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

**free
mobile**

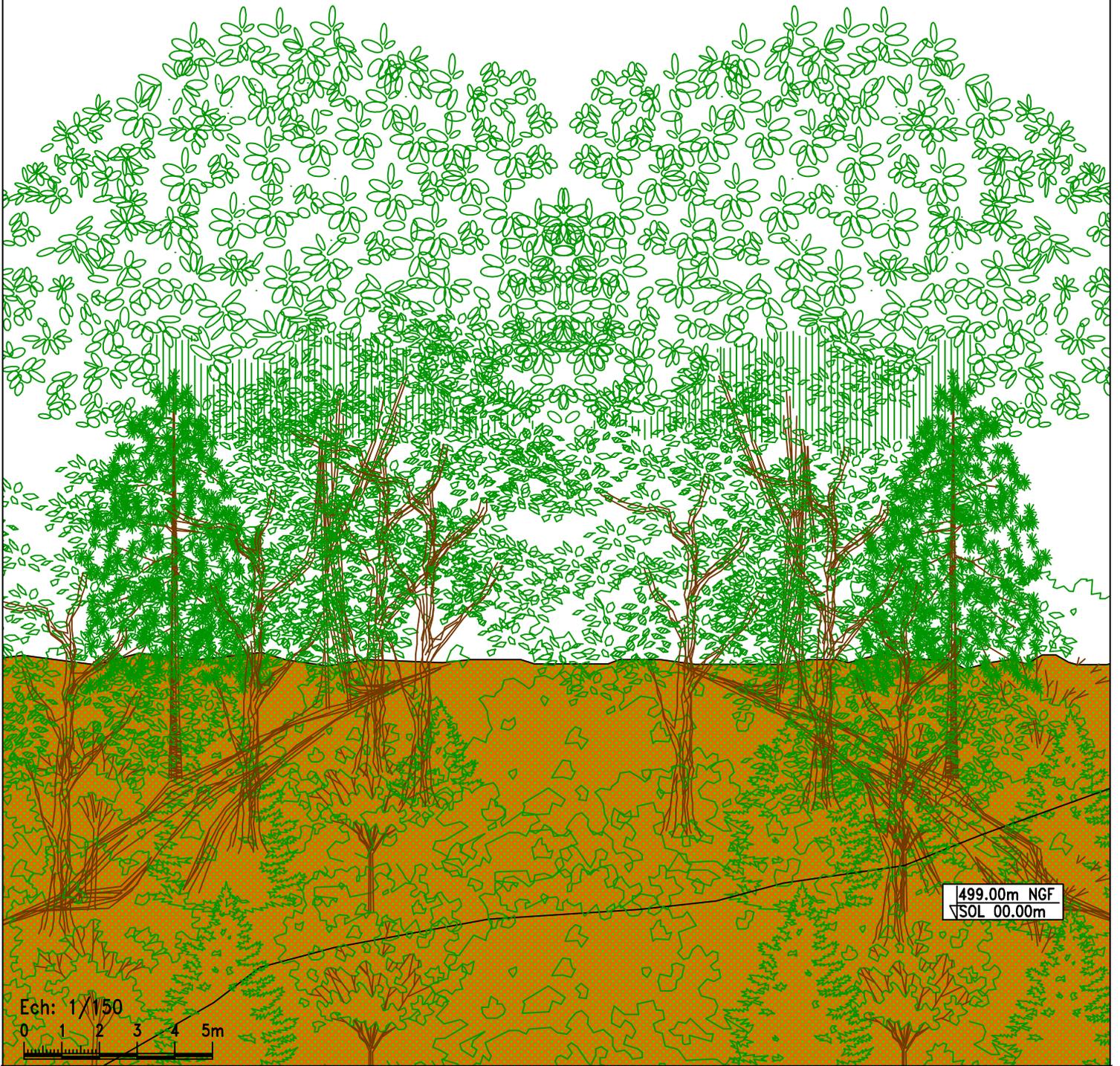
N° FOLIO : 04

plan d'implantation projeté

**free
mobile**

DOSSIER : APS INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE



154_ARMOY_74200

154 Route D'Armoy

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

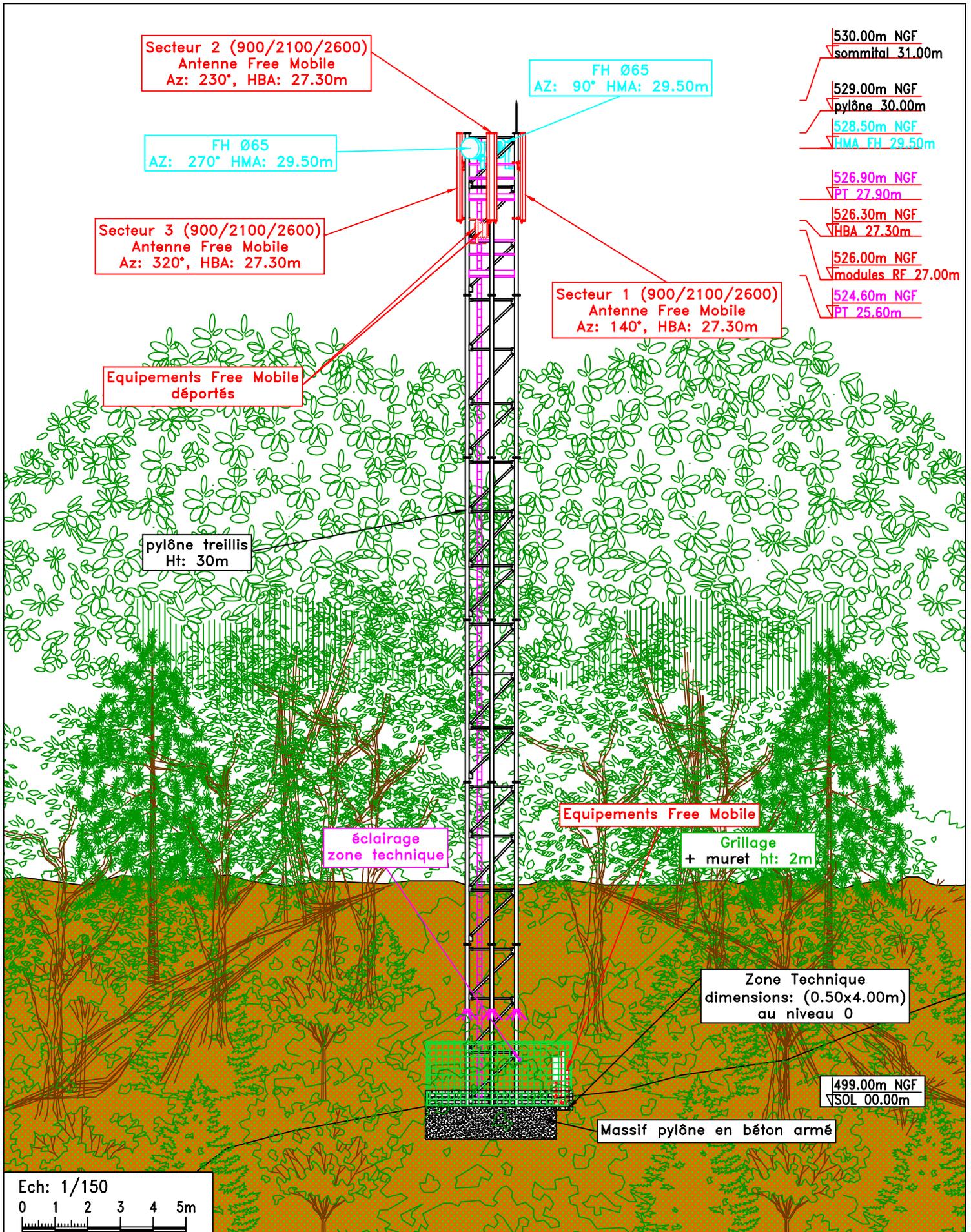
free
mobile

N° FOLIO : 05 plan d'élévation existant - SUD-OUEST

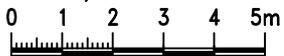
free
mobile

DOSSIER : APS INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE



Ech: 1/150



154_ARMOY_74200

154 Route D'Armo

ID: 74281_019_01

74200 THONON LES BAINS

free mobile

N° FOLIO : 06 plan d'élévation projeté - SUD-OUEST

free mobile

DOSSIER : APS INDICE : A

FICHER : 74281_019_01_APS_FH_LTE